



Accusé de réception en préfecture
050-200067205-20171207-DEL2017-261-DE
Date de télétransmission : 15/12/2017
Date de réception préfecture : 15/12/2017

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2017

Date d'envoi de la convocation : 01/12/2017

Nombre de membres : 221
Nombre de présents : 167
Nombre de votants : 188

Secrétaire de séance : Patrick LERENDU

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 7 Décembre, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine de Valognes à 17 h 30 sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

Etaient présents :

ADE André, AMIOT Sylvie, AMIOT André, AMIOT Guy, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARLIX Jean, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BALDACCI Nathalie (Jusqu'à 19h06), BARBEY Hubert, BAUDIN Philippe, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BESNARD Jean-Claude, BESUELLE Régine, BOUILLON Jean-Michel, BOURDON Cyril, JAME Dominique suppléante de BRECY Rolande, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, BURNOUF Hervé, BUTTET Guy, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle (pouvoir jusqu'à son arrivée), CATHERINE Christian, CAUVIN Bernard, CAUVIN Jean-Louis, CAUVIN Joseph, CHEVEREAU Gérard, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DELAUNAY Sylvie, DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESQUESNES Jean (à partir de 18h15), DESTRES Henri, DIESNY Joël, DIGARD Antoine, DRUEZ Yveline, DUBOST Michel, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFOUR Luc, FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick, FAUDEMÉR Christian, FEUARDANT Marc, FEUILLY Hervé, FONTAINE Hervé, GANCEL Daniel, GAUCHET Marc, GESNOUIN Marie-Claude, MEDART Monique suppléante de GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GODAN Dominique, GODEFROY Annick, GODIN Guylaine, GOLSE Anne-Marie (à partir de 18h12), GOMERIEL Patrice, GOSSÉLIN Albert, GOSSÉLIN Bernard, GOSSÉLIN-FLEURY Geneviève, GOSSWILLER Carole, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUERARD Jacqueline, GUÉRIN Alain, LANGLOIS Alain suppléant de HAIZE Marie-Josèphe, HAMEL Bernard, HAMELIN Jacques, HAMELIN Jean, HAMON Myriam, HARDY René, HAYE Laurent (à partir de 18h03), HEBERT Dominique, GIROUX Bernard suppléant de HENRY Yves, HOUIVET Benoît, HOULLEGATTE Jean-Michel, HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Jacqueline, HUET Catherine, JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc, JOUAUX Joël, JOURDAIN Patrick, JOZEAU-MARIGNE Muriel (à partir de 18h45), LAFOSSE Michel, LAGARDE Jean, LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LALOË Evelyne (jusqu'à 20h25), LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François (à partir de 18h15), LAMOTTE Noël (à partir de 18h), LATROUITE Serge, LE BEL Didier, LE BRUN Bernadette, LE DANOIS Francis, LE MONNYER Florence, LEBARON Bernard, LEBONNOIS Marie-Françoise, LEBRETON Robert, LECHEVALIER Guy, LÉCHATREUX Jean-René suppléant de LECHEVALIER Michel, DELAPLACE Henry suppléant de LECOEUR François, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LECOUCVEY Jean-Paul, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, AUBERT Maurice suppléant de LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFEVRE Noël, LEGER Bruno, LEGOUPIL Jean-Claude, LEMARECHAL Marc suppléant de LEMARÉCHAL Michel, LEMENUÉL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Thierry, LEMONNIER Hubert, HERVY Isabelle suppléante de LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Jacques, LEPETIT Jean, LEPETIT Louise, LÉPOITTEVIN Gilbert, LANGLOIS Hubert suppléant de LEQUERTIER Joël, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERECULEY Daniel, LERENDU Patrick, LESEIGNEUR Hélène, LESENECHAL Guy, LETERRIER Richard, LETRECHER Bernard, LEVAST Jean-Claude, LINCHENEAU Jean-Marie, LOUISET Michel (à partir de 18h15 et jusqu'à 20h25), MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MAGHE Jean-Michel, MIGNAN Martial, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Yvonne, MAUGER Michel, MELLET Christophe, MELLET Daniel, MESNIL Pierre, MIGNOT Henri, MONHUREL Pascal, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jean-Marie, NICOLAÏ Michel, ONFROY Jacques, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc (à partir de 18h28), PEYPE Gaëlle, PILLET Patrice, PINABEL Alain, POISSON Nicolas, POTTIER Bernard, POUTAS Louis (à partir de 18h00), PRIME Christian, REBOURS Sébastien, REGNAULT Jacques, RENARD Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice (à partir de 18h12), ROUXEL André, SARCHET Jean-Baptiste, SCHMITT Gilles (à partir de 18h09), SEBIRE Nelly, SOURISSE Claudine, TARDIF Thierry, TAVARD Agnès, THEVENY Marianne (jusqu'à 20h31), TUFFREAU Danièle, TISON Franck, TRAVERT Hélène, VALENTIN Jean-Louis, VEILLARD Rodolphe (à partir de 17h58), VIGER Jacques, VIGNET Hubert, VILLETTE Gilbert, VILTARD Bruno (à partir de 18h43), VIVIER Nicolas.

Ont donné procurations :

BALDACCI Nathalie à VILLETTE Gilbert (à partir de 19h06), BASTIAN Frédéric à BESUELLE Régine, BELHOMME Jérôme à LERENDU Patrick, CASTELEIN Christèle à AMIOT Sylvie (jusqu'à son arrivée), CATHERINE Arnaud à BAUDIN Philippe, CHARDOT Jean-Pierre à HAMELIN Jacques, DELESTRE Richard à LE MONNYER Florence, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline à HOULLEGATTE Valérie, GUYON Sophie à LEQUILBEC Frédéric, HAMON-BARBE Françoise à BOURDON Cyril, HUET Fabrice à HUET Catherine, LALOE Evelyne à DUFOUR Luc (à partir de 20h25), LAUNOY Claudie à ARRIVE Benoit, LE PETIT Philippe à HUBERT Jacqueline, LEFRANC Bertrand à GODEFROY Annick, LEJAMTEL Ralph à LEBONNOIS Marie-Françoise, LOUISET Michel à LERECULEY Daniel (à partir de 20h25), MARIVAUX Isabelle à GRUNEWALD Martine, REVERT Sandrine à LECHEVALIER Guy, RODRIGUEZ Fabrice à GOLSE Anne-Marie (jusqu'à son arrivée à 18h12), ROUSSEAU Roger à FEUARDANT Marc, ROUSSEL Pascal à HOUIVET Benoit, THEVENY Marianne à TISON Franck (à partir de 20h31), VARENNE Valérie à LAGARDE Jean, VILTARD Bruno à LEPETIT Jacques (jusqu'à son arrivée à 18h43).

Excusés :

BARBE Stéphane, BROQUET Patrick, CHOLOT Guy, DUPONT Claude, FALAIZE Marie-Hélène, FEUILLY Emile, GOUREMAN Paul, HUBERT Christiane, LEPOITTEVIN Michel, MATELOT Jean-Louis, MAUQUEST Jean-Pierre, PIQUOT Jean-Louis, POIDEVIN Hugo.

Délibération n° 2017-261

OBJET : Dissolution du Syndicat Mixte Cotentin Traitement : Répartition des comptes de classe 1 à 4 du compte de gestion 2016

Exposé

Le syndicat mixte Cotentin Traitement (SMCT) est dissous depuis le 1^{er} janvier 2017 conformément à l'arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2016. Ses compétences sont désormais assurées par la communauté d'agglomération Le Cotentin (CAC) et par la communauté de communes Baie du Cotentin (CCBDC).

Les modalités de liquidation ont été prévues par la délibération 2016 12 348 du 8 décembre 2016 du SMCT, annexée à l'arrêté préfectoral de dissolution.

Une convention de partenariat a été formalisée entre la CAC et la CCBDC pour accompagner la CCBDC dans la reprise des compétences du SMCT.

Le compte administratif 2016 du SMCT a été adopté le 23 mars 2017 par délibération 2017 03 255 du SMCT. Cette délibération prévoit la répartition des résultats entre la CAC et la CCBDC.

Afin d'assurer la clôture définitive des comptes du SMCT et permettre à la Trésorerie de La Hague de transférer les comptes vers la Trésorerie de Cherbourg-En-Cotentin, il convient que la CCBDC et la CAC adoptent des délibérations concordantes pour acter :

- 1 : la répartition de l'actif entre la CAC et la CCBDC
- 2: L'approbation du transfert de la totalité des soldes comptables à la CAC.

1 : La répartition de l'actif entre la CAC et la CCBDC :

Les modalités de liquidation prévoient en l'article 3 « les équipements propres à la déchetterie de Carquebut seront cédés à la CCBDC » et en l'article 4 « la répartition de l'actif et du passif : Les statuts du syndicat (art 22) précisent que l'actif et le passif du syndicat doivent être répartis entre les EPCI membres au prorata de la quantité de déchets apportés par chacun depuis le date de création ».

Après examen détaillé de l'état de l'actif, il s'avère qu'un seul bien matériel est un équipement propre à la déchetterie de Carquebut. En l'espèce, il s'agit d'un conteneur maritime acquis en 2016 pour la somme de 3 427,68€.

Par dérogation à l'article 4 précédemment cité, et accord entre la CAC et la CCBDC, il est proposé que seul l'équipement mentionné ci-dessus soit transféré à la CCBDC, à charge pour elle de réaliser l'amortissement correspondant.

Le transfert de l'actif sera donc acté pour le bien inventorié au numéro 2016-SCT-2188-000002, compte 2188, pour un montant total de 10 283,04€ représentant l'acquisition de 3 conteneurs maritimes. La part revenant la CCBDC est de 3 427,68€ représentant 1 conteneur maritime installé à la déchetterie de Carquebut.

Pour information, l'état de l'actif du SMCT présente une valeur nette totale au 31/12/2016 de 48 269,76€.

2 : Transfert définitif des comptes de comptabilité (classes 1 à 4)

La dissolution du syndicat mixte implique le transfert définitif des comptes de comptabilité de classes 1 à 4 aux anciens membres et l'application des modalités de dissolution, soit une répartition au prorata.

Compte-tenu de la difficulté d'une telle répartition et compte-tenu de l'accord entre la CCBDC et la CAC il est proposé, par dérogation à l'article 4 des modalités de dissolution, le transfert de l'intégralité des comptes de comptabilité à la CAC.

Par ce transfert intégral des comptes, la CAC s'engage à assurer la liquidation de l'intégralité des comptes du SMCT, notamment la gestion des rattachements de recettes et de dépenses 2016.

L'état des restes à recouvrer fait état d'une somme totale de 140.641,81 €. La majorité de ces recettes est relative à l'exercice 2016 et à des titres de recettes émis fin décembre 2016. Le risque de non recouvrement s'applique aux recettes non perçues des exercices 2010 à 2015 pour un montant total de 22.874,28 €. Conformément aux modalités de dissolution, la part revenant à la CCBDC pourrait être de 2.475 €. En cas de non recouvrement, la CCBDC prévoit une provision équivalente et remboursera la CAC du montant qui pourrait alors être admis en non valeur.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à la majorité (Pour : 204 – Contre : 1 – Abstentions : 3) :

- **Acte** le transfert de l'actif pour un conteneur maritime d'une valeur de 3 427,68€ inventorié à l'actif du SMCT sous le numéro 2016-SCT-2188-000002 à la CCBDC et transférer le reste de l'actif à la CAC pour une valeur nette totale de 44 842,08€.
- **Approuve** le transfert définitif du solde comptable, à savoir l'intégralité des comptes de comptabilité de classe 1 à 4 à la CAC.
- **Autorise** que le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- **Dit** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dit** que le Président et le Directeur Général de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le : 15/12/2017
et publication ou notification
du : 15/12/2017



LE PRESIDENT,



Jean-Louis VALENTIN